

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022





Rapport d'Activités 2022
de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

Sommaire

Présentation de l'Agglo	4
Le territoire	4
Les compétences	5
Les grandes dates	5
L'agenda communautaire	6
Des femmes et des hommes au service du territoire	8
La vie communautaire	8
Les finances	10
Les agents intercommunaux	12
La voirie : Travaux et aménagement	13
La planification territoriale	14
Défi de l'attractivité	17
Contribution au programme Petite Ville de Demain	17
Accompagnement des entreprises dans leur transition écologique	18
Convention de Coopération entre la Communauté et Pôle Emploi Vaucluse	19
Attractivité touristique Office de Tourisme Intercommunal	20
Défi écologique	22
Le traitement des déchets	22
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	24
Un Plan Lumière pour soutenir la transition écologique	24
La Mobilité - 24	
Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC	27
Défense Extérieure Contre l'Incendie - DECI	28
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GÉMAPI	29
Défi social	30
CDAD - Accès au droit	30
Politique de la ville	31
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CISPDP	32
Convention Territoriale Globale - CTG	33



Présentation de l'Agglo

Le territoire

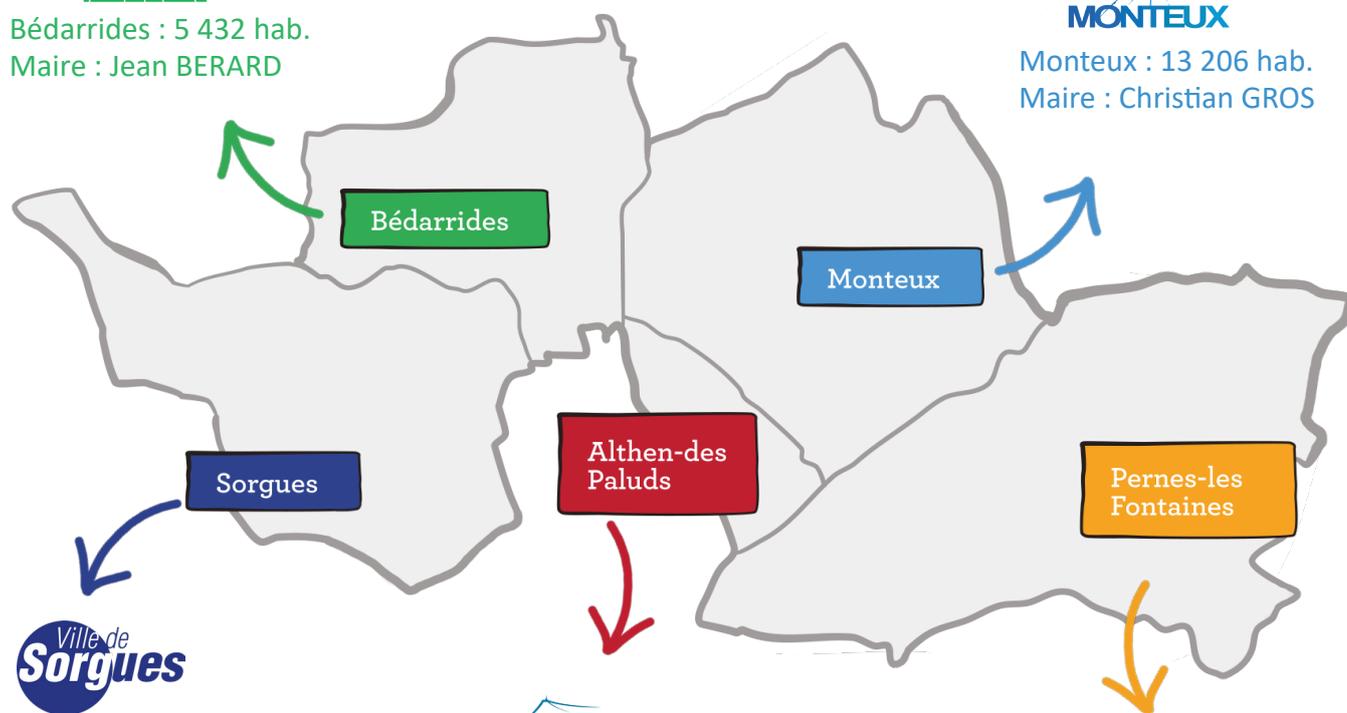
La communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat couvre un territoire stratégique au cœur du Vaucluse. Avec 5 villes et villages à taille humaine qui forment une entité géographique cohérente à la confluence des bassins des Sorgues, de l'Auzon et de l'Ouvèze, elle est engagée pour le développement durable d'un territoire commun -Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.



Bédarrides : 5 432 hab.
Maire : Jean BERARD



Monteux : 13 206 hab.
Maire : Christian GROS



Sorgues : 19 176 hab.
Maire : Thierry LAGNEAU



Althen-des-Paluds : 2 869 hab.
Maire : Michel TERRISSE



Pernes-les-Fontaines : 10 578 hab.
Maire : Didier CARLE

Population totale : **51 261** habitants au 1er janvier 2022

Les compétences



Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines



Compétences facultatives

Compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Voirie

Autres compétences facultatives

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Espaces verts
- Gestion des eaux pluviales et eaux de ruissellement autres que celles liées à la voirie
- Milieux aquatiques hors GEMAPI
- Risques majeurs
- Sports, Culture, Loisirs
- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Les grandes dates

1er janvier 2022

L'intercommunalité fête ses 20 ans et renforce sa place dans le paysage institutionnel vauclusien en devenant Communauté d'agglomération

6 Juillet 2020

Suite aux élections municipales et intercommunales des 15 mars et 28 juin 2020, les nouveaux conseillers communautaires d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont été élus au suffrage universel direct

25 Septembre 2017

Approbation du nouveau Projet de Territoire par le Conseil Communautaire

17 janvier 2017

Séance solennelle d'installation du nouveau Conseil Communautaire, composé de 47 membres, dont 14 Vice-Présidents

1er Janvier 2017

Mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse, avec extension du périmètre des Sorgues du Comtat à Bédarrides et Sorgues

2009

Entraigues rejoint le Grand Avignon par voie dérogatoire

2003

Le projet communautaire est inscrit dans la Charte de développement

2002

Althen-des-Paluds quitte la CCPRO pour rejoindre Les Sorgues du Comtat

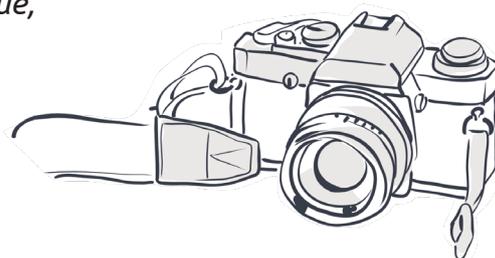
2001

Création de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Pernes-les-Fontaines

L'agenda communautaire : Les photos du mois

L'Agglo Les sorgues du Comtat porte des projets ambitieux et en proximité pour relever les 3 grands défis qu'elle s'est fixée : le défi économique, écologique et social.

Illustration par l'exemple en quelques images.



Janvier

Après 20 ans d'intercommunalité, Les Sorgues du Comtat deviennent Communauté d'Agglomération



Février

Inauguration de la plateforme interco de récupération et de valorisation de déchets verts à Althen



Mars

Visites ministérielle de Joël Giraud à Sorgues, Pernes-les-Fontaines et Monteux, toutes 3 retenues dans le cadre du dispositif PVD



Avril

Après 20 ans de bons et loyaux services, à l'occasion du passage en Agglo, le logo des Sorgues du comtat se fait un sérieux lifting ! On y trouve les symboles de la Sorgue, du Ventoux et de nos communes



Mai

Rencontre au siège d'une trentaine d'acteurs économiques du territoire d'industrie de Vaucluse en présentiel et en visio avec le sous-préfet à la relance sur la décarbonisation des industries



Juin

Signature d'une convention de partenariat avec la chambre de l'agriculture pour la création de la Maison des Agriculteurs de Vaucluse, lieu de vente de produits alimentaires locaux en circuit court de proximité

“

Ce qui rassemble depuis 20 ans nos communes c'est :

- une intercommunalité de projet,
- une intercommunalité à taille humaine,
- respectueuse des identités communales et ouverte sur l'avenir.

Christian GROS, Président des Sorgues du Comtat



Juillet

Présentation de l'opération de financement des trajets domicile/travail avec Klaxit



Août

Les partenariats avec la CCI et la CMAR actés, le lancement de l'opération Eco-Défis proposant aux artisans et commerçants des challenges pour limiter leur impact environnemental est prévu pour l'automne



Septembre

Après 2 ans de distanciation et de restrictions, tous les agents se rassemblent pour fêter le passage en Agglo et 20 ans d'intercommunalité autour d'un de l'Apéro-Agglo des Sorgues du Comtat



Octobre

Célébration officielle des 20 ans des Sorgues du Comtat avec plantation d'arbres dans nos 5 communes membres - Monteux



Novembre

Extension des consignes de tri. Désormais tous les emballages se trient et de nouveaux points de tri sont déployés sur l'ensemble du territoire



Décembre

La CASC confirme son engagement dans la transition écologique avec un plan lumière visant à rénover l'éclairage public pour économiser 65% de consommation et 344 tonnes de CO2



Des femmes et des hommes au service du territoire

La vie communautaire

Composé de 47 membres, le Conseil Communautaire respecte une répartition paritaire et proportionnelle à la population des communes avec 16 élus sorguais, 13 montiliens, 10 pernois, 5 bédarridais et 3 althénois.

Les élus communautaires

Le Conseil Communautaire

Althen-des-Paluds

Michel Terrisse, Sylviane Vergier, Marc Mossé

Bédarrides

Jean Berard, Isabelle DUCRY, Patricia NICOLAS, Joël Serafini, Michel PERRAND / Jean-Claude RUSCELLI (à partir du 11 avril)

Monteux

Christian Gros, Carine Blanc-Teste, Michel Mus, Annie Millet, Samuel Montgermont, Chantal Gonnet-Olivi, Christophe Mourgeon, Sandy Geiger, Mario Harelle, Evelyne Espenon, Stéphane Michel, Patrice De Camaret, Florence Guillaume

Pernes-les-Fontaines

Didier Carle, Aurélie Vernhes, Laurent Comtat, Aurélie Deveze, Fulgencio Bernal, Nadège Boissin, Guillaume Pascal, Valérie Peyrache, Gêrôme Viau, Robert Igoulen

Sorgues

Thierry Lagneau, Sylviane Ferraro, Stéphane Garcia, Pascale Chudzikiewicz, Bernard Rigeade, Jacqueline Devos, Dominique Desfour, Christelle Pepin, Raymond PETIT / Thierry ROUX (à partir du 13 juin), Cindy Clop, Serge Soler, Emmanuelle Roca, Cyrille Gaillard, Patricia Courtier, Christian Riou, David Bellucci



Le Bureau Communautaire

Président

Christian Gros

Vice-Présidents

Thierry Lagneau, Didier Carle, Jean Berard, Michel Terrisse, Stéphane Garcia, Michel Mus, Laurent Comtat, Patricia NICOLAS, Marc Mossé, Sylviane Ferraro, Carine Blanc-Teste, Fulgencio Bernal, Cyrille Gailard, Samuel Montgermont

Élus Communautaires délégués

Depuis le 12 septembre, 5 élus Communautaires délégués ont été installés : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Bernard RIGEADE, Mario HARELLE, Stéphane MICHEL, Aurélie VERNHES

Les chiffres clés de l'année 2022



8 réunions du Conseil Communautaire
8 réunions du Bureau Communautaire
263 délibérations soumises au Conseil Communautaire
158 décisions prises par le Président
15 décisions prises par le Bureau Communautaire
2 299 arrêtés pris par le Président
91 marchés publics notifiés dont 68 marchés subséquents ordinaires ou à bons de commande
1 721 procédures du service du droit des sols
3 rencontres du Bureau Communautaire avec les conseils municipaux des communes

1 Commission Aménagement de l'espace
1 Commission Environnement
1 Commission Finances
1 Conseil d'Exploitation SPANC
2 Conseils d'Exploitation OTI
1 CLECT

Les finances

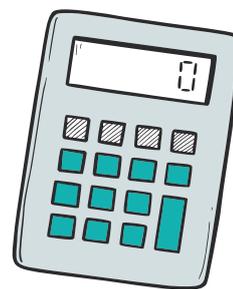
Malgré le contexte politique et économique national et international (coût de l'énergie, guerre en Ukraine, désengagement de l'Etat ...) et l'incertitude qui plane sur les années à venir, il est important de tracer des perspectives d'action et de préserver un niveau d'investissement important, tout en maîtrisant la fiscalité. Pour garantir la qualité de service aux usagers et soutenir le développement pérenne de notre territoire.

Quelques chiffres

Cotisation Foncière Entreprises : 33,39 %
Taxe foncière propriétés bâties : 2%
Taxe foncière propriétés non bâties : 2,31 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :
Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines : 13,28 %
Bédarrides et Sorgues : 11,50 %

“ Le budget est un acte essentiel dans la vie de la collectivité ; il traduit en terme financier les choix stratégiques des élus et peut se résumer en deux mots : ambition et réalisme.

Stéphane Garcia, Vice-Président délégué aux Finances



Dépenses de fonctionnement

Personnel	13 681 799 €
Administration	228 145 €
Fournitures, entretien, réparations, services extérieurs	6 295 301 €
Intérêts des emprunts	652 890 €
Participations Syndicats, Sidomra	3 635 409 €
Subventions et participations	521 345 €
Dotation de compensation versées aux communes et FPIC	11 240 681 €

Total dépenses de fonctionnement
36 255 571 €

Recettes de fonctionnement

Impôts entreprises et ménages	24 067 903 €
Dotation Interco, Compensation	8 040 357 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 871 435 €
Autres recettes (subventions, remboursement salaires)	3 112 802 €

Total recettes de fonctionnement
43 092 496 €

Dépenses d'investissement

Acquisitions matériel, frais d'études, subvention équipement	3 974 644 €
Travaux de voirie, espaces verts dans les communes	4 851 718 €
Remboursement capital des emprunts	2 940 795 €
Opérations pour compte de tiers (mandats)	275 630 €

Total dépenses d'investissement
8 826 362 €

Au budget général s'ajoutent 13 budgets annexes

ZAC des Gaffins
ZAC des Escampades
ZAC des Mourgues
ZAC de Beaulieu
Le Pérussier
Saint Hilaire 2
SPANC
Office de Tourisme Intercommunal
Zac Plaine du Grenache
Mobilité
Assainissement collectif
Collecte et traitement des déchets
GEMAPI



Subventions

Budget général

Subvention PCAET	ADEME	24 000,00 €
Subvention plateforme revalorisation des déchets	Département	111 058,75 €
Subvention place de la juiverie partie 2	Région PACA	71 839,34 €
Amendes de police	Commune de Monteux	48 302,00 €
Subvention Eurovélo 17 VIARHONA	Département	23 100,00 €

Beaulieu

Subvention aménagement écoquartier	Région PACA	675 766,61 €
Subvention plan France relance	Région PACA	411 000,00 €

Total des subventions – Budget général : 278 300,09 €

Total des subventions – Beaulieu : 1 086 766,61 €

Subventions aux associations économiques partenaires

Vaucluse Provence Attractivité : 47 656 € - Rising Sud : 5000 € - Plateforme emploi : 10 800 €
Initiative Terres de Vaucluse : 7 500 € - Incubateur Camina : 2500 € - RILE : 2 500€
Université Populaire du Ventoux : 2000 € - Roulez MOB : 1500 €
Plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises « Factoryz » : 2400 €

Autres subventions

Le soutien à certaines manifestations et associations culturelles ou sportives de portée intercommunale vise à renforcer le lien communautaire. Pour être soutenue financièrement, une association sportive ou culturelle doit avoir un projet intercommunal.

En 2022, des subventions ont été accordées aux clubs sportifs intercommunaux de Handball et de ping-pong et à la radio associative pédagogique FLY FM.

Les agents intercommunaux

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat conduit une politique ressources humaines ancrée dans le service public autour de 3 objectifs :

- L'optimisation des conditions de travail en prise directe avec les enjeux sociétaux
- La maîtrise de la masse salariale et des effectifs
- L'évolution des métiers adaptées aux nouvelles compétences



En tant qu'employeur, nous avons le devoir de nous engager pour favoriser l'accès à l'emploi.

En complément des agents permanents, notre intercommunalité intervient sur 4 volets : l'insertion, l'apprentissage, la formation et l'emploi saisonnier. C'est là une mission de service public que nous nous efforçons de développer au sein de la communauté d'agglomération.

Carine Blanc, vice-présidente déléguée au personnel

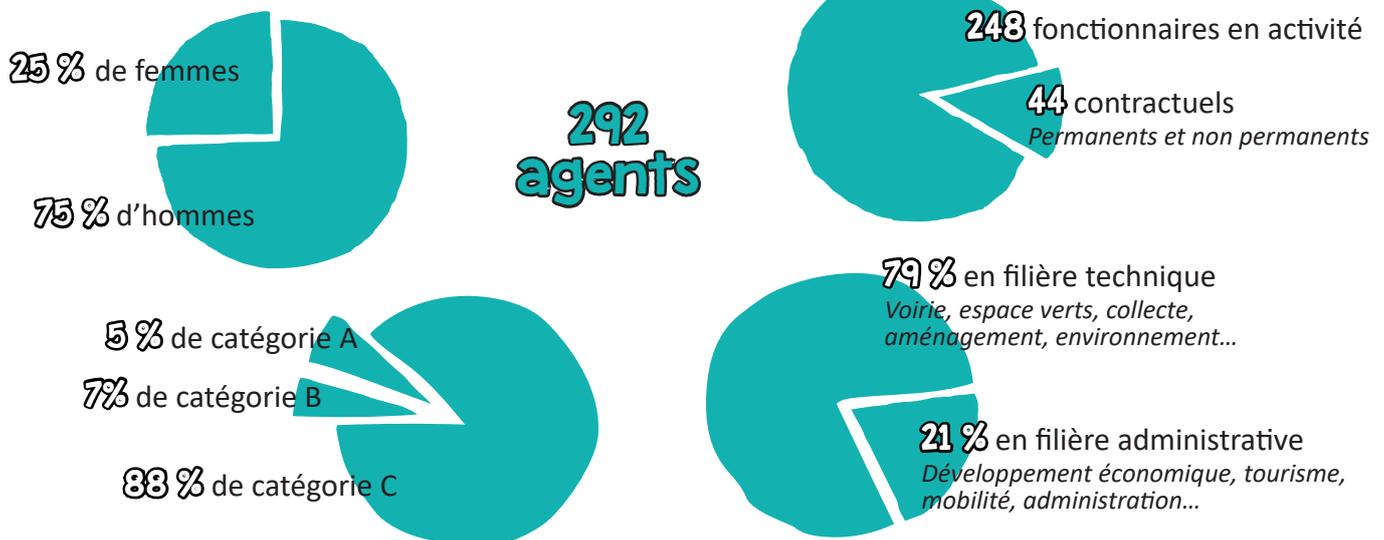
Actions et temps forts 2022

- Lancement du plan de formation triennal (2022/2024) : 435 jours de formation suivis par les agents sur un emploi permanent, 47.7 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour, 88 % des formations sont destinées aux agents de catégorie C

Formation spécifique pour les agents de collecte : + de 40 agents formés en prévention

- Elections professionnelles (décembre) de nouveaux représentants dans les instances (CST, F3S)
- Création du service prévention : recrutement d'un conseiller de prévention à ½ temps
- Télétravail (d'un jour au maximum/semaine) concerne 31 agents ; soit en 2022, 28 000 kms non parcourus, 900 kms évités par télétravailleur en moyenne
- Risque santé : harmonisation pour tous les agents de la participation employeur à 16 €/mois

L'effectif au 31 décembre 2022



Tranche d'âge dominante : 46 ans

19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
(Pour rappel : obligation à 6% des effectifs)

Perspectives horizon 2023/2024

- 2023 : Formations en intra facilitées et accessibles : Sauveteur Secouriste du travail, encadrement d'une équipe de proximité, management cadres/élus
- 2023 / 2024 : Dispositif partenarial (CNFPT et 6 collectivités) : transitions professionnelles, prévenir l'usure professionnelle
- Lancement démarche Qualité de vie au travail



La voirie : Travaux et aménagement



Althen-des-paluds

- Chemin des Mouttes, Chemin du Cabanon, Chemin des Hauts Buissons et Four Bonjean : Reprise des réseaux humides (eau potable et assainissement).
- Chemin de la Garance, Rue Adrien Bono et Impasse de la Poste : Réalisation d'aménagements pour sécuriser et casser la vitesse.
- Parc Monte Carlo : Installation de WC automatiques.



Bédarrides

- ZAC des Garrigues : Achèvement des travaux de voirie et de réseaux.
- Chemin du Collège : Création d'un nouveau ralentisseur.
- Avenue de Rascassa, quartier St Jean, et la Roquette et chemin des Sences : Travaux de renouvellement des réseaux humides menés avec le Syndicat Rhône Ventoux.



Monteux

- Réaménagement complet de l'entrée de ville de Monteux via la route de Sarrians : Réalisation d'un rond-point, d'un cheminement piétons sécurisé ; aménagement d'espaces verts et installation d'un éclairage public
- Chemin de la Ribière : Reprise du réseau pluvial.
- Entrée parking Roucheton : Élargissement de l'accès à la crèche Clémentine.
- Chemin St Gens : Sécurisation du chemin par la réalisation d'un îlot central.
- Quartier de Beaulieu :
 - Poursuite des aménagements avec la réalisation de l'esplanade située entre le mas de Beaulieu et le lac et avec la plantation de diverses essences.
 - Aménagement de la voirie allée du Château - doublement de la voie.
 - Création de réseaux pour les différentes opérations en chantier.



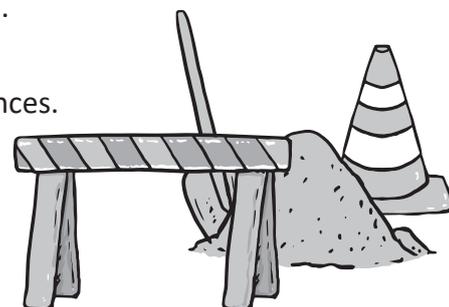
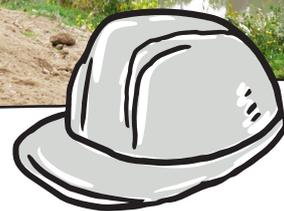
Pernes-les-Fontaines

- Avenue St Martin : création d'un cheminement piéton
- Chemin des Platanes, de la Roque et de la Bardesque : Réfection de la voirie
- Avenue Chabran et route d'Althen-des-Paluds : Lancement des travaux sur la RD38 avec le Département de Vaucluse pour le réaménagement complet avec enfouissement partiel des réseaux.
- Cours de la République, Route de Mazan : Achèvement du giratoire



Sorgues

- RD17 Route de Châteauneuf du Pape : Travaux réalisés avec le Département de Vaucluse - Recalibrage et aménagement de la voirie.
- Création d'une passerelle himalayenne au-dessus de l'Ouvèze permettant l'accès au parc municipal depuis la voie des Papes et réalisation de la Voie des Papes.
- ZA la Marquette : Création avec le Département de Vaucluse, d'une voie d'accès secondaire le long de la RD 942 pour desservir les parcelles accueillant de nouvelles activités économiques.
- Village Ero : Achèvement des travaux d'aménagement de voirie et de réseaux entrepris.
- Rue du Caire : Mise en place de 3 ralentisseurs pour sécuriser et casser la vitesse.
- Avenue d'Orange, Route d'Entraigues, Rue du Château : Réalisation de plateaux et ralentisseurs pour abaisser la vitesse.
- Avenue Thomas Edison : Reprise complète de la chaussée et des accotements ; réalisation d'aménagements de sécurité.
- Chemin des Pompes : Réalisation d'une piste DFCl en collaboration avec le Syndicat Mixte Forestier et la DDT.
- Allée de la Traille : Réalisation d'un cheminement mixte piétons-cycle.
- Chemin du petit Gigognan : Captage des eaux de ruissellement et réfection de la couche de roulement.



La planification territoriale

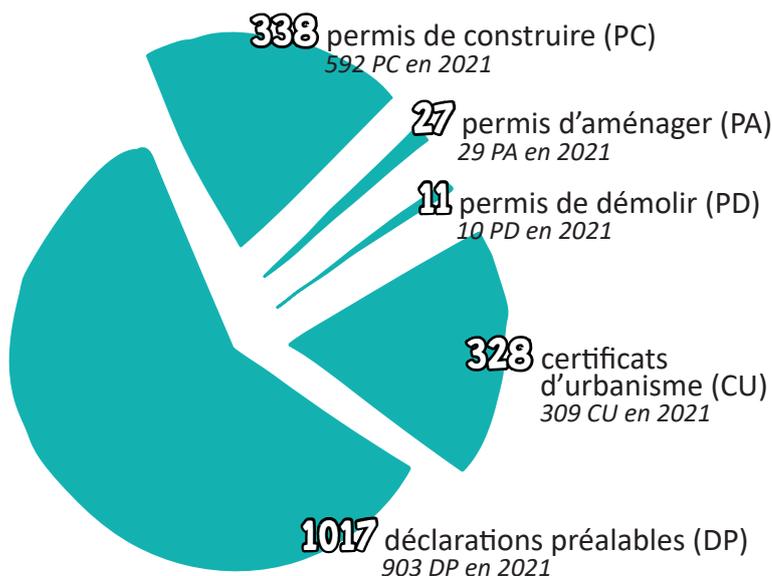
La Communauté d'agglomération accompagne l'élaboration, l'évolution et la mise en concordance des documents de planification qui s'appliquent sur son territoire.



Les documents d'urbanisme locaux des communes PLU



1721 actes instruits du 1er janvier au 31 décembre



PC

Althen-des-Paluds : 14 - Bédarrides : 23 - Monteux : 61
Pernes-les-Fontaines : 123 - Sorgues : 80

PA

Althen-des-Paluds : 0 - Bédarrides : 3 - Monteux : 6
Pernes-les-Fontaines : 4 - Sorgues : 5

PD

Althen-des-Paluds : 0 - Bédarrides : 1 - Monteux : 1
Pernes-les-Fontaines : 4 - Sorgues : 5

CU

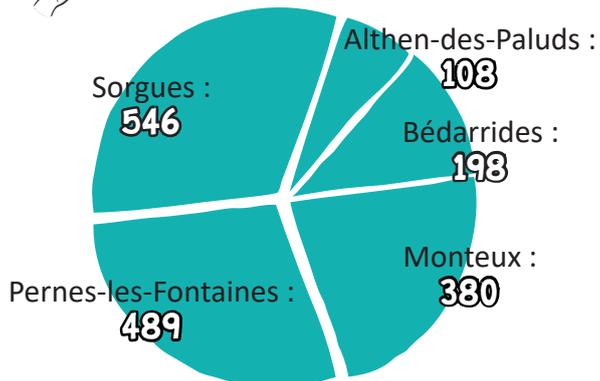
Althen-des-Paluds : 12 - Bédarrides : 27 - Monteux : 73
Pernes-les-Fontaines : 86 - Sorgues : 130

DP

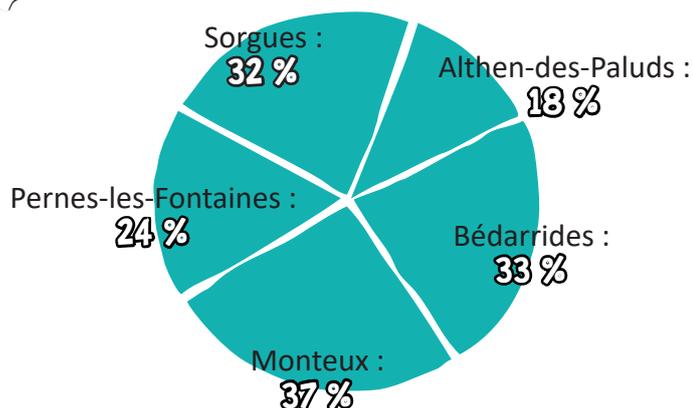
Althen-des-Paluds : 80 - Bédarrides : 139 - Monteux : 227
Pernes-les-Fontaines : 256 - Sorgues : 315



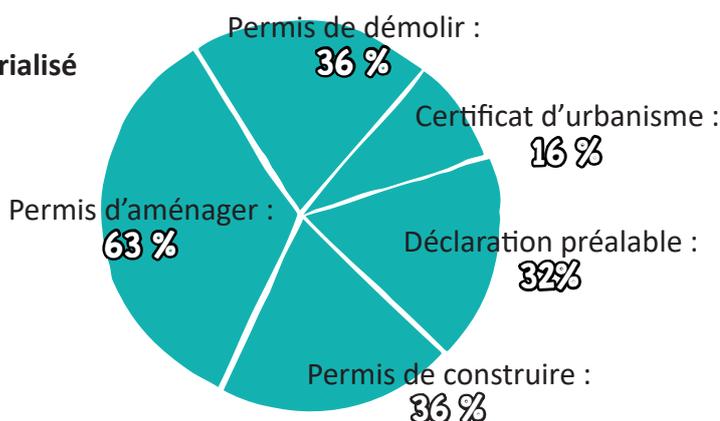
1843 actes instruits en 2022



Dossiers dématérialisés par commune



Nature des actes dématérialisés (total EPCI : 30 %)



Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon - SCOT BVA

Il définit les grandes orientations du territoire en matière d'aménagement, de besoins en logements, de développement urbain, de sobriété foncière, de mobilités, de transition écologique, énergétique et climatique, etc...

Les élus du territoire ont décidé de lancer une nouvelle prescription de la révision du SCOT BVA valant abrogation du SCOT arrêté en 2019.

Les Sorgues du Comtat ont été associés aux divers ateliers (foncier, économique, logistique) et études (OCCSOL) qui se sont déroulés au cours de l'année 2022 pour définir les nouvelles stratégies.

Le PPRI Rhône

L'actualisation de ce PPRI était prévue dès 2002 mais la crue du Rhône de décembre 2003, par son ampleur majeure et par l'importance des dégâts qu'elle a provoqués, a interrompu ce processus.

Les études et évolutions réglementaires qui en ont découlé ont abouti à de nouvelles cartes de l'aléa d'inondation. La révision des PPRI des communes d'Avignon, Le Pontet et Sorgues, qui concernent un secteur urbanisé et présentant un fonctionnement hydraulique complexe, a nécessité des études plus longues. L'Etat a associé la commune de Sorgues et la Communauté d'Agglomération tout au long de cette révision du PPRI dont l'approbation est prévue en 2023.

L'habitat

Le Programme Local de l'Habitat

La Communauté d'Agglomération est en cours d'élaboration de son 3ème Programme Local de l'Habitat. Il s'agit d'un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal.

Il décline, pour une durée de 6 ans, les réponses locales à apporter aux besoins en logements, tous types confondus, en cohérence avec toutes les dimensions du projet de territoire (développement durable et cadre de vie, déplacements urbains, développement économique, ...).

Les orientations stratégiques

- Promouvoir un habitat de qualité et diversifié sur l'ensemble du territoire, dans un cadre de vie valorisé
- Réinvestir et requalifier l'habitat ancien et vétuste en lien avec la revitalisation des centres et la restructuration des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- Faciliter l'accès au logement pour les publics ayant des besoins spécifiques
- Accompagner la production de logements et l'adosser à une stratégie foncière robuste
- Une politique de l'habitat plus opérationnelle, suivie et évaluée sur la durée



En parallèle, les opérations se poursuivent

78 logements locatifs sociaux ont été financés par l'Etat (32 logements collectifs à Monteux et 46 à Sorgues, dans le cadre d'opérations en acquisition/amélioration en centre ancien, portés par la SEM de Sorgues)

Signature de conventions de réservations de logements sociaux au profit de la Collectivité en contrepartie de l'apport de garanties d'emprunt - 3 opérations ont fait l'objet de Garanties d'emprunt



Les logements locatifs sociaux livrés en 2022

- Bédarrides : Résidence **Arôma 2** composée de 13 logements individuels groupés
- Bédarrides : Résidence **Hameau des Garrigues** composés de 20 logements
- Monteux : Résidence **Côté Club** composée de 29 logements collectifs
- Pernes-les-Fontaines : Résidence **Meyrenne** composée de 10 logements individuels groupés

Programme d'Intérêt Général - PIG

La Communauté d'Agglomération poursuit sa participation dans le cadre du 5ème PIG porté par le Département de Vaucluse.

Il s'agit d'un dispositif d'aides financières à destination des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants modestes et très modestes en vue de réhabiliter ou d'améliorer leur logement.

En 2022, 10 dossiers ont bénéficié d'une décision d'aide de la Communauté d'Agglomération (réhabilitation de 9 logements par les propriétaires occupants et conventionnement de 2 logements par un propriétaire bailleur), pour un montant total de subvention à hauteur de 27 965 € et générant un coût total de travaux de plus de 341 500 €.



En 2022, 10 dossiers ont bénéficié d'une décision d'aide de la Communauté d'Agglomération pour un montant total de subvention à hauteur de 27 965 €.



Réseau départemental et régional des acteurs du logement

Participation et implication au réseau départemental et régional des acteurs du logement :

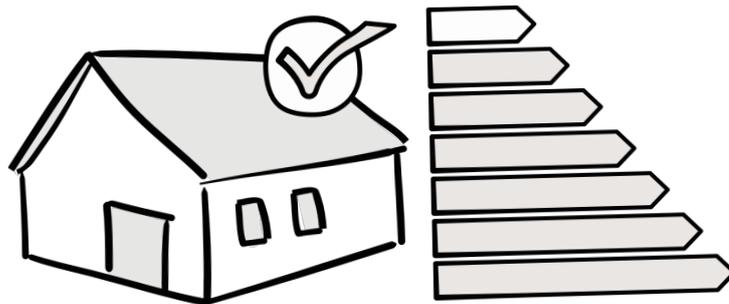
- Réunions du Comité des Financeurs du logement social en Vaucluse – DDT 84
- Participation aux groupes de travail et comités techniques du PDH (Plan Départemental de l'Habitat) co-pilotés par l'Etat et le Département
- Participation aux webinaires organisées par l'AR-HLM sur « la mise en œuvre de la réforme de la demande et des attributions ».

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique - SARE

Les Sorgues du Comtat participent au déploiement du SARE qui vise à renforcer la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement des particuliers et des professionnels dans un objectif de massification de la rénovation énergétique du territoire (*Budget total : 43 542 € dont participation de la CASC à hauteur de 18 000 €*)



Déploiement du SARE pour la rénovation énergétique du territoire.
Budget total : 43 542 €
dont participation de de l'Agglo
à hauteur de 18 000 €



Etablissement Public Foncier - EPC PACA

Renouvellement de la convention habitat à caractère multisites signée avec l'EPF PACA et suivi des acquisitions.

Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Suivi de la gestion administrative de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Sorgues proposant 38 places caravanes regroupées en 20 emplacements famille. En 2022 le taux d'occupation moyen a été d'environ 63 %.



Défi de l'attractivité

Le développement économique a toujours été l'axe fort d'intervention de la communauté des Sorgues du Comtat :

- par l'aménagement de pôle d'activités économiques, 25 zones d'activités couvrant plus de 500 hectares et regroupant 7000 emplois. (100 hectares au cœur de la zone commerciale d'Avignon Nord sur la commune de Sorgues)*
- par la structuration de filières d'excellence, Agro-alimentaire, métiers d'Art, industrie créatives et numériques, agricole et viticole (plus de 1000 ha d'appellation)*
- par l'accompagnement d'entreprises totems qui constituent de véritables « locomotives » pour le reste du tissu économique.*

Contribution au programme Petite Ville de Demain

Les équipes de management de centre-ville, de par leur expérience et connaissances fines des communes, ont été régulièrement sollicitées dans ce cadre. Elles ont donc participé aux ateliers thématiques, à la rédaction de la stratégie et des fiches actions qui a découlé du travail mené au préalable.

Un travail d'accompagnement et de conseil auprès des élus est réalisé par les équipes de management de centre-ville ainsi qu'un travail de terrain, en collaboration avec les services municipaux, de la Communauté d'Agglomération, des associations de commerçants (ACAP, UCAM et CAP Sorgues), collectifs d'artisans d'art (Ateliers de Pernes, Traversée des Arts) et ses partenaires tels que les chambres consulaires.

Animations en centre-ville

Les équipes de management de centre-ville participent comme chaque année à l'organisation d'animations visant à rendre le centre-ville attractif. Ce travail est mené en appui, la plupart du temps, des actions menées directement par la Ville et/ou par l'association des commerçants : animations de Noël, opérations commerciales en centre-ville, campagnes octobre Rose, animation autour des artisans d'art, etc.

Appui à l'ingénierie

Cet appui a pu être apporté sur des projets de réhabilitations d'espaces publics, d'aménagements de voiries, sur des questions liées à la mobilité (stationnement, signalétique) ou à l'élaboration des schémas directeurs réalisés par l'AURAV dans le cadre du programme Petite Ville de Demain.

Il s'agit également d'appuyer la réflexion des élus autour des dispositifs réglementaires organisant l'amélioration du cadre de vie tels que la charte des terrasses, le règlement local de publicité, la charte des devantures commerciales.

C'est aussi contribuer, voire porter les réponses aux appels à projets concernant nos communes ou les porteurs de projets de notre territoire. C'est par exemple l'appui apporté au Fablab de Pernes et à la Grange des Roues à Sorgues dans l'obtention du label « Manufacture de Proximité » délivré par l'Etat.

Aide à la création, au développement et à la reprise d'entreprises

Selon la commune concernée et ses propres besoins, les actions menées peuvent différer. Toutefois, l'objectif reste le même : accompagner les porteurs de projets dans la maturation de leur projet puis dans leur réussite. Il s'agit également d'informer les porteurs de projets des possibilités d'installation sur le centre-ville, la commune ou encore le territoire communautaire.

Ce travail mené par les équipes de management se fait en proximité, c'est-à-dire sur les communes concernées, en centre-ville. C'est à la fois un travail en contact direct avec les entrepreneurs mais aussi en lien très étroit avec nos partenaires et en premier lieu les structures d'accompagnement à la création et développement d'entreprises que sont le RILE, Initiative Ventoux ou encore Initiative Terres de Vaucluse, mais aussi les chambres consulaires.

Favoriser la mise en réseau des entreprises du territoire

Les équipes de management de centre-ville favorisent les rencontres entre les entreprises des communes (afterworks des associations de commerçants) mais aussi entre les communes (afterwork intercommunal organisé par l'UCAM en 2022 et 4 rencontres professionnelles co-organisées avec le RILE).

Accompagnement des entreprises dans leur transition écologique

L'Agglo s'engage pour l'hydrogène vert

Accompagner les entreprises dans leur décarbonation, notamment dans les secteurs industriels, logistique et de transport est un axe stratégique qui répond à des enjeux économiques, écologiques et d'attractivité.

Le projet H2 Vaucluse que la Communauté d'Agglomération a engagé avec de nombreux partenaires a pour objectif le déploiement d'un écosystème hydrogène pour amorcer la décarbonation des usages tels que le ramassage des déchets, le transport de marchandises et la logistique ainsi que le transport en commun et l'industrie à l'échelle du département du Vaucluse.

Coordonnatrice du projet H2 Vaucluse, l'entreprise Hynoé développe, finance et exploite des infrastructures de production d'électricité et d'hydrogène renouvelables.

Ce projet d'hydrogène vert sera développé en plusieurs phases avec un objectif de production d'au moins 400 kg d'hydrogène par jour à terme pour l'alimentation d'autobus, autocars, bennes à ordures ménagères et poids lourds évitant ainsi l'émission de l'équivalent de 3.000 tonnes de CO2 par an sur le territoire.

Par la suite, le dimensionnement des installations devra permettre de contribuer à la couverture des besoins futurs de l'aire urbaine d'Avignon. L'investissement -de l'ordre de 4 M d'€- deviendra alors rentable dans une logique d'écosystème, à la condition que plusieurs usages soient associés (mobilité, transport, industrie...).



“ Nous sommes heureux de collaborer avec Les Sorgues du Comtat pour proposer une solution novatrice de décarbonation aux acteurs économiques et contribuer à faire émerger une filière Hydrogène dans le département du Vaucluse. ”

hynoé
groupe enoé

Lancement du dispositif Eco-défis

Dans le cadre de son action en faveur de la dynamisation des centres-villes, La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, accompagnée de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat ainsi que de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, proposent aux artisans et commerçants des centres-villes des communes de son territoire de bénéficier du dispositif Eco-défis.

Ce dispositif, soutenu financièrement par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'ADEME, regroupe les 37 éco-défis répartis parmi 6 thèmes : prévention et gestion des déchets, énergie, responsabilité sociétale, eau, services durables et transport.

Les entreprises sont appelées à effectuer une sélection parmi ceux-ci afin de les réaliser et remporter le nombre de points correspondants.

En s'engageant dans cette démarche vertueuse, les artisans et commerçants des centres-villes des communes de notre territoire bénéficieront :

- D'un accompagnement personnalisé par les agents des chambres consulaires pour la réalisation des actions choisies
- D'un label environnemental qui permet de valoriser votre image auprès des consommateurs
- D'une communication des partenaires de l'opération mettant en avant les commerçants et artisans engagés dans l'opération
- D'outils pour communiquer auprès de vos clients (vitrophanie, affiches, ...)

L'objectif pour la première année est d'accompagner 50 commerçants et artisans sur le territoire.



**Découvrez la vidéo :
Eco-défis – Une opération
au bénéfice des commerçants
pour dynamiser les centres-villes
et le développement durable**



Convention de Coopération entre la Communauté et Pôle Emploi Vaucluse

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et Pôle Emploi Vaucluse se sont engagés à l'été 2022, à travers la signature d'une nouvelle convention de coopération, à poursuivre et renforcer leur collaboration notamment pour l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Dans ce cadre, les services de Pôle emploi et des Sorgues du Comtat souhaitent poursuivre et renforcer leur collaboration pour favoriser le développement économique local, anticiper les besoins de compétences des entreprises du territoire et répondre aux besoins des demandeurs d'emploi en vue d'un reclassement rapide en coordonnant ces dynamiques avec les élus.

Cette convention permettra de mettre en place plusieurs actions de façon partagée et mutualisée :

- Le partage des données socio-économiques du territoire pour un diagnostic territorial partagé, et des projets communautaires pour l'anticipation des besoins en compétences
- Les actions en faveur des publics prioritaires dans le cadre de la Politique de ville
- Les actions en faveur des entreprises ainsi que des actions de formation
- Des événements comme par exemple la Place de l'Emploi et de la Formation, autres actions pouvant être coordonnées sur le territoire



Attractivité touristique

Office de Tourisme Intercommunal

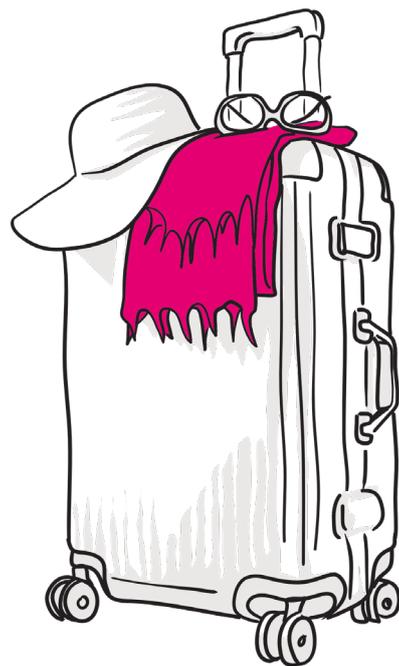
Les chiffres clés

23 535 visiteurs renseignés en vis-à-vis et par téléphone (+ 6,7 % par rapport à 2021)

54 000 sessions sur porteduventoux.com + de 200 structures touristiques partenaires

320 jours d'ouverture au public

5 langues étrangères parlées dans l'équipe



Fréquentation globale

En 2022, dans le cadre de sa mission d'accueil, l'équipe de l'OT a accueilli en vis-à-vis 21 000 visiteurs (touristes, excursionnistes, locaux) au sein de ses bureaux d'accueil de Pernes-les-Fontaines (16 400 visiteurs renseignés) et de Monteux (4 600 visiteurs renseignés).

En outre sur les deux bureaux d'accueil, plus de 2 500 personnes ont été renseignées par téléphone et 500 par mail.

20 % des visiteurs sont étrangers ; Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse constituent le top 5.

Outils de diffusion de l'information

Le site internet

Avec plus de 54 000 sessions en 2022, le site internet porteduventoux.com enregistre une hausse de sa fréquentation. C'est un site innovant et au plus proche des attentes et des demandes des touristes et de nos partenaires.

Les bureaux d'information touristique

L'OT dispose de deux points d'accueil en vis-à-vis du public, un à Monteux, et l'autre à Pernes les Fontaines. Ils sont ouverts 6j/7 toute l'année et 7j/7 en juillet et août.

Les écrans d'affichage dynamique

Trois écrans d'affichage dynamique pour relayer l'information de l'office de tourisme et les événements, manifestations ... ont été installés en vitrine des bureaux d'accueil de Pernes et de Monteux ainsi qu'au Pôle Culturel Camille Claudel à Sorgues.

Les totems d'information touristique

Situés dans les Mairies des villes non dotées de BIT, ils ont été régulièrement réapprovisionnés en documentation valorisant notre territoire : plans, guides touristiques

La livraison des éditions aux partenaires de l'Office de Tourisme

Des tournées de distribution de documentation sont effectuées tout au long de l'année auprès des partenaires de l'OTI.



Les médias

Radio : Un partenariat avec la Radio France Bleu a permis à l'OT d'être présent au moins une fois par mois à l'antenne pour assurer la promotion du territoire et de ses manifestations.

Presse locale : Des communiqués de presse ont été envoyés à la presse locale afin de mettre à l'honneur différentes initiatives.

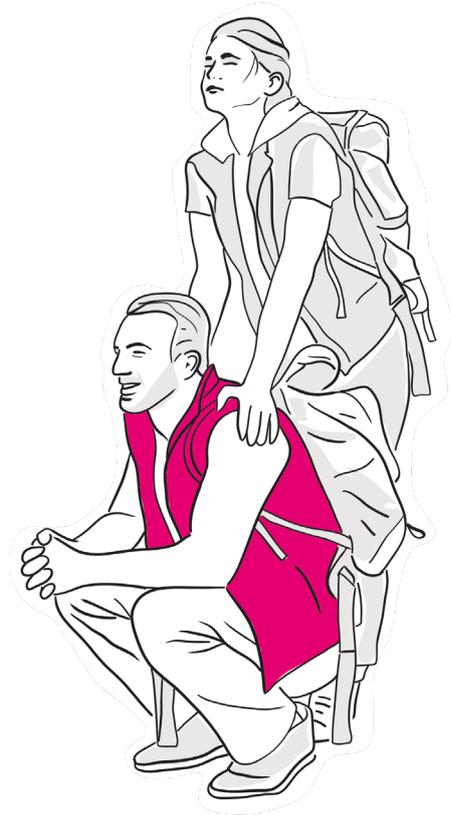
Promo et presse : En partenariat avec VPA, d'autres offices de tourisme, ou pour son propre compte, l'OTI a répondu à plusieurs sollicitations :

- Bremer Tageszeitung - Allemagne - Janvier - Gastronomie et art de vivre - truffe noire - 127 849 exemplaires
- Brigitte - Avril - Allemagne - Artisanat d'art - 301 146 exemplaires
- Libelle Lekker - Juin - Belgique - Gastronomie – 47 830 exemplaires
- Deutschlandfunk Radio - Septembre - Allemagne - Patrimoine juif
- Radio J - Les Boomeuses - Novembre - France - Le judaïsme en Vaucluse

Valoriser le territoire - les salons

Dans sa mission de promotion du territoire, l'OTI a participé en 2022 à 7 salons grand public :

- Le salon des vacances (Bruxelles / février)
- Le salon de l'agriculture (Paris / mars)
- Le salon du randonneur (Lyon / avril) pratiquants du vélo et de la randonnée
- Terroir en fête (Châteauneuf de Gadagne / juin) clientèle locale et régionale
- Le Roc d'Azur (Fréjus / octobre) pratiquants d'activités de pleine-nature (VTT, Rando, vélo, ...)
- Le salon du trail (Millau / octobre) pratiquants du trail et de la randonnée
- Le salon Ventoux Provence Expo (Carpentras / novembre) clientèle locale et régionale



Destination infrarégionale Ventoux des terres aux Sommets

Collaboration entre les offices de tourisme Ventoux-Provence, Ventoux-Sud, Vaison-Ventoux et Porte du Ventoux dans le cadre du programme régional Smart Destinations autour de trois enjeux :

- structurer l'offre touristique
- porter un projet global pour la destination Ventoux
- porter un discours lisible et congruent.

Afin de mettre en œuvre un plan d'action commun et mutualiser certains moyens financiers et humains.

Structuration et promotion des activités de pleine nature

- Travail aux côtés du CDRP 84 et du service tourisme de la CASC à la réalisation de boucles de randonnées sur la commune de Sorgues (zone blanche plaine rhodanienne).
- Collaboration avec le service tourisme de la CASC pour le déploiement de boucles vélos.
- Collaboration avec VPA : Déploiement du label « compagnon de route » (randonnée), du label « accueil vélo » et au transport de bagages pour les voyageurs itinérants (vélo, randonnée).
- L'OTI assure la promotion du réseau La Provence à Vélo, des itinéraires vélo du territoire dont entre autres les axes structurants que sont la Via Venaissia et la Via Rhône.
- Collaboration avec le PNR Ventoux pour le développement de l'offre trail.

Défi écologique

Le traitement des déchets

Synthèse du Rapport d'activités
Prix et qualité du service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La nouveauté : Extension des Consignes Tri

Depuis le 1er novembre 2022 l'extension des consignes de tri est effective sur le territoire des Sorgues du Comtat. Désormais tous les emballages et tous les papiers se trient.

Les différents flux

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

107 points d'apport volontaire
(+30.5% par rapport à 2021)

14 320 bacs roulants individuels
(+10.2% par rapport à 2021)

1 950 bacs roulants collectifs
(-17% par rapport à 2021)

307 kg/hab
-2,92% entre 2021 et 2022

Compostage

En 2022, le SIDOMRA n'a pas pu distribuer de composteurs individuels suite à plusieurs événements : augmentation du prix du bois, pénurie de matières premières ainsi que de nombreuses annulations de livraisons.

Rapport Annuel SIDOMRA - 2022

Verre

Nombre de colonnes : 148

Nombre d'habitants par colonne : 346

Tonnage 2022 : 1407.40

Tonnage 2021 : 1426.18

27 kg/hab
-1,79% entre 2021 et 2022



Emballages recyclables

97 points d'apport volontaire
(+22.8% par rapport à 2021)

13 500 bacs roulants individuels
(19.5% par rapport à 2021)

240 bacs roulants collectifs
(+380% par rapport à 2021)

38 kg/hab
-1,77% entre 2021 et 2022



La sensibilisation

Deux ambassadrices du tri ont été recrutées en pour accompagner les habitants dans le changement de comportement liés à la gestion des déchets, aux côtés des médiateurs. De nombreuses animations et actions de sensibilisation ont aussi pu être menées dans les écoles et marchés, en centre commercial, lors de festivités communales, à la radio, avec des associations, en porte à porte ou auprès des agents communaux et des bailleurs.



2 480 personnes ont été sensibilisées
dont 1 575 scolaires et 865 habitants.

Les déchetteries intercommunales

Quantité collectée

Déchetterie de Pernes-les-Fontaines : 8 309 tonnes collectées

Déchetterie de Sorgues : 9 810 tonnes collectées

Accès

Accès gratuit pour les particuliers et associations du territoire des Sorgues du Comtat avec application de quotas journaliers et annuels

Accès payant pour les professionnels avec quotas journaliers : 41 421,98 € facturés

Comptes créés (Badge)

Particuliers et Associations : 1346 soit au total 16 621

Professionnels du Territoire : 35 soit au total 458

Professionnels Hors Territoire : 2 soit au total 33

Nombre de passages

Particuliers et Associations : 77 743



“ **Trier ses déchets, c'est essentiel pour les valoriser mais le plus important reste encore de les réduire.**

N'oublions pas que Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Michel Terrisse, Vice-Président délégué à l'Environnement



Dépenses

2022 : 8 453 939 €

2021 : 7 758 902 €

Recettes

2022 : 8 869 026 €

2021 : 8 146 433 €



Subvention d'équilibre : 230 000 €

Amortissements : 198 090 €

Facturation déchetteries professionnels : 41 422

Vente de matériaux : 194 418 €

Soutiens et aides : 132 842 €

Remboursement salaires : 150 819 €

Taxe OM : 787 1435 €

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Signé le 14 décembre 2021 entre l'Etat, la communauté d'agglomération et les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, le contrat de relance et de transition écologique fixe l'ambition du territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale :

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Dates et étapes clés

Lundi 20 Juin : point d'étape sur le programme d'actions

Lundi 24 octobre : point d'étape sur le programme d'actions 2022

Lundi 28 novembre : Convention financière 2022 et Programme d'actions 2023



Pour l'année 2022, 21 projets ont été soutenus par l'Etat pour un montant total de crédits attribués par l'Etat sur le territoire des Sorgues du Comtat de 1,7 Millions d'Euros.

Un Plan Lumière pour soutenir la transition écologique

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'est engagée dans un Plan Lumière visant à rénover l'éclairage public, compétence communautaire liée à la voirie, afin de réaliser des économies d'échelle sur sa consommation électrique et contribuer à la transition écologique.

Cette démarche, inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), également en cohérence avec le programme Petites Villes de Demain, porte une vraie ambition sur le long terme au-delà des événements conjoncturels.

Le projet a ainsi été retenu au niveau national par la Banque des Territoires parce qu'il fait sens à l'échelle du territoire et qu'il permet de faire de réelles et substantielles économies d'énergie avec une diminution attendue de 65% sur les consommations énergétiques du territoire.



“ Il s'agit de s'engager dans un programme de sobriété énergétique tout en diminuant les dépenses liées à l'éclairage, diminuer l'impact sur l'environnement tout en garantissant la sécurité publique, préserver la biodiversité par des trames nuancées tout en personnalisant la lumière en fonction de l'utilisation de l'espace public, avec au final un meilleur confort pour les habitants grâce à un éclairage plus adapté et plus agréable.

Marc MOSSÉ, Vice-Président à la transition écologique

Découvrez la vidéo
Un plan pour la lumière



La Mobilité

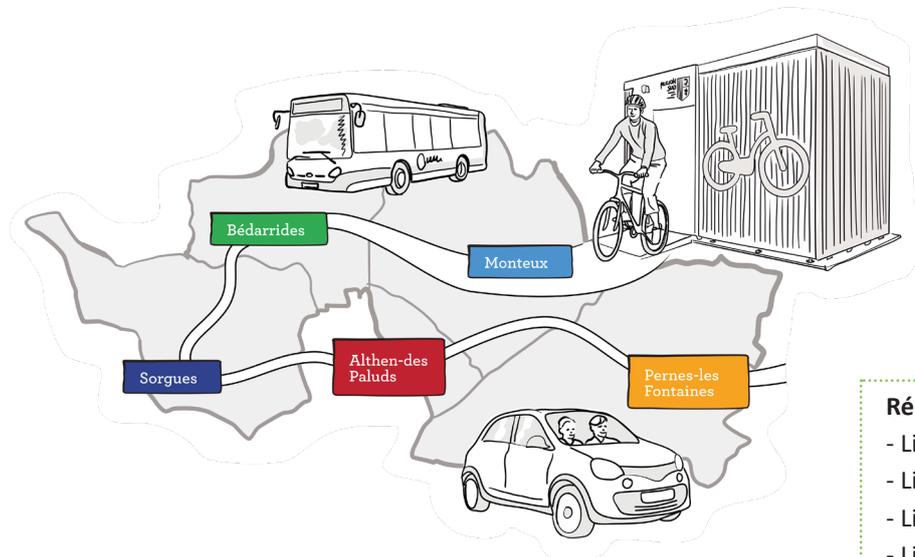
Engagée pour le développement des mobilités douces et consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre. Avec cette nouvelle compétence intercommunale depuis le 1er juillet 2021, l'Agglo est désormais Autorité organisatrice de la mobilité. A ce titre elle est responsable :

- des transports publics de personnes, urbains ou non urbains, réguliers ou à la demande
- des cheminements à pied ou à vélo
- des espaces de covoiturage

Réseau Sorg'en Bus

Les résultats sont très positifs avec une augmentation de 26% par rapport à 2019. Nous ne pouvons pas comparer avec 2020 et 2021 du fait de l'épidémie COVID et des contraintes sanitaires importantes dans les transports en commun. En effet nous passons de 128 098 voyageurs en 2019 à 160 886 voyageurs en 2022.

Le réseau est constitué de 4 lignes, circulant uniquement sur Sorgues, fonctionnant toute la journée du lundi au samedi pour trois lignes et une ligne spécifique pour le dimanche matin par rapport au marché Hebdomadaire. Il y a aussi deux lignes complémentaires pour des horaires le matin et en fin de journée. L'agglomération a réalisé les 12 000 guides horaires et l'entretien des arrêts de bus.



La fréquentation depuis 2012 (année complète de fonctionnement de Sorg'en bus) a été pratiquement multipliée par deux.

Répartition par lignes

- Ligne 1 = 93 584 voyageurs, hausse de 17 %
- Ligne 2 = 22 146 voyageurs, baisse de 5 %
- Ligne 3 = 25 681 voyageurs, hausse de 9 %
- Ligne dimanche = 2 123 voyageurs, hausse de 61 %
- Scolaire A = 17 532 voyageurs.
(Nous ne pouvons pas comparer à 2019 car c'est une nouvelle donnée.)

Covoiturage - L'appli Klaxit

Mise en place en juillet d'une solution pour inciter le covoiturage avec la société KLAXIT :

- 13 juin délibération du conseil communautaire pour autoriser le président à signer la convention avec la société Klaxit
- juillet réunion de lancement
- août ouverture de la plateforme Klaxit sur le territoire des Sorgues du Comtat,
- Septembre sessions de lancement dans les entreprises du territoire
- octobre conférence de presse au siège et dans une entreprise

Les chiffres d'août à décembre

987 inscrits (Habitants de l'Agglo)

578 actifs

3 435 trajets payants

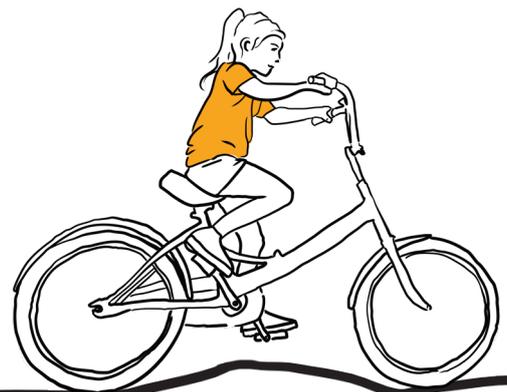
6 603 € financés par le dispositif Klaxit pour les habitants de notre territoire.

7 450 kilos de CO2 économisés

65 393 Kms co-financés

Mobilité douce

- Réalisation des travaux pour la réalisation de la voie des papes à Sorgues avec notamment la passerelle sur l'ouvèze et la liaison avec la Via Rhôna
- Réflexion lancée sur la réalisation d'un schéma vélo sur tout le territoire de l'Agglo.
- Réalisation de travaux réalisés par le département pour la finalisation de la Via Venaissia et la Via Rhôna.



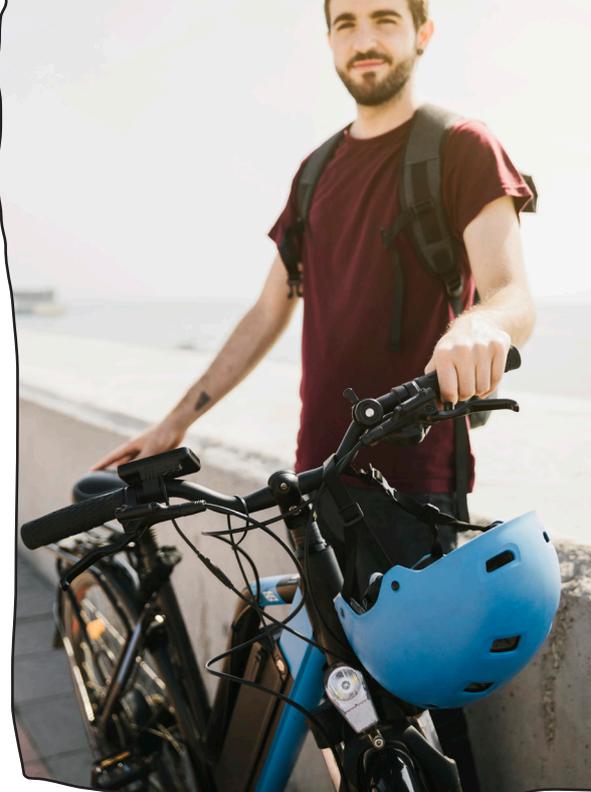
Subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique

L'Agglo a mis en place par délibération du Conseil Communautaire du 31 mai 2021, une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique par les particuliers majeurs résidant sur le territoire intercommunal.

Cette prime s'élève à 20 % du prix TTC du vélo sans pouvoir dépasser un plafond de 120 euros.

“ Toutes ces actions, ce sont des solutions alternatives à la voiture, indispensables pour réduire l'impact des transports sur l'environnement.

Laurent COMTAT, Vice-Président délégué à la Mobilité



Les sorgues du Comtat

Dossiers : 139 (102 en 2021)
Montant : 16 602,08 € (11 923,46 €)
Budget voté : 12 000 €
Solde : 76,54 €

Sorgues

Dossiers : 36 (35 en 2021)
Montant : 4 302,88 € (3 941,68 € en 2021)

Althen-des-Paluds

Dossiers : 9 (5 en 2021)
Montant : 1 080 € (600 € en 2021)

Bédarrides

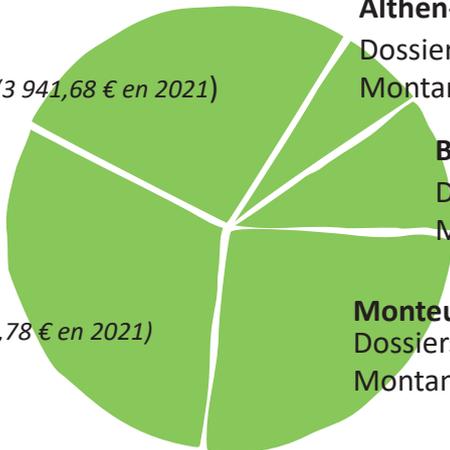
Dossiers : 14 (7 en 2021)
Montant : 1 660 € (840 € en 2021)

Pernes-les-Fontaines

Dossiers : 43 (36 en 2021)
Montant : 5 160 € (4 261,78 € en 2021)

Monteux

Dossiers : 37 (19 en 2021)
Montant : 4 399,20 € (2 280 € en 2021)



Penser la mobilité à une échelle géographique pertinente

- Le projet de pôle territorial constitué de 7 EPCI a déjà identifié la mobilité comme l'un des axes à relever ensemble par la coordination des schémas vélos inter EPCI, l'harmonisation des dispositifs d'incitation au co-voiturage et les réseaux de transports en communs ferroviaires et routiers.

- Participation aux réunions de la COVE dans le cadre de leur schéma vélo et réflexion sur les possibilités de relier les deux EPCI par une piste cyclable entre Carpentras et Monteux.

- Réalisation d'une étude, dans le cadre de PVD, sur la circulation et le stationnement pour les villes de Pernes-les-Fontaines, Monteux et Sorgues.

Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

Synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022 SPANC

Les 5 communes membres ont transféré leur compétence en matière d'assainissement non collectif à la CASC :

- 3 communes bénéficient des services du SPANC : Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines
- Pour les 2 communes de Sorgues et Bédarrides la compétence est déléguée au Syndicat Rhône Ventoux

Caractéristiques du SPANC

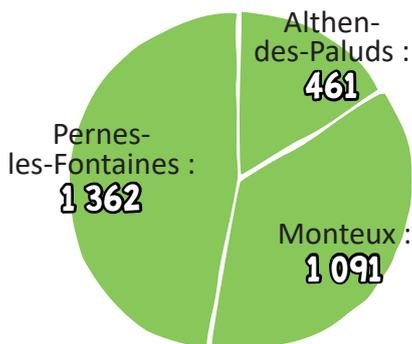
Le service est géré en régie et dispose d'un Conseil d'Exploitation constitué de 15 membres désignés par le Conseil Communautaire : 8 élus, 6 représentants des usagers et 1 personne de la vie civile.

Le règlement du service est disponible en consultation.

Il détermine les relations entre les usagers du SPANC et ce dernier, et définit le fonctionnement de ce service.



Nombre d'ANC existants recensés



	Althen-des-Paluds	Monteux	Pernes-les-Fontaines	Total
Pourcentage des ANC contrôlés	90 %	93 %	95 %	93 %
Taux de conformité des ANC contrôlés	38 %	40 %	45 %	42 %

345 contrôles ont été réalisés en 2022

	Althen-des-Paluds	Monteux	Pernes-les-Fontaines	Total
Contrôles de conception	7	35	25	67
Contrôles de réalisation	5	29	19	53
Contrôles de l'existant	27	154	44	225
Total	39	218	88	345



Budget du SPANC

Le budget du SPANC est un budget annexe au budget général de la CASC.

Dépenses de fonctionnement

(fournitures, carburant, frais d'affranchissement, charge de personnel...)

21 749,43 €

Recettes de fonctionnement

(redevances des contrôles facturées aux usagers...)

34 060,00 €

Les tarifs des redevances des contrôles sont fixés par délibération du Conseil Communautaire de la CASC, après avis du Conseil d'Exploitation du SPANC.

Défense Extérieure Contre l'Incendie - DECI

Création d'un SIDECI - Schéma Intercommunal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Ce schéma est réalisé par le bureau d'étude RisCrises, il a débuté en Juillet 2022 et sera restitué en 2023, en concertation avec divers services impactés par la défense incendie (Élus, CASC, Urbanisme, Sdis84, Rhône-Ventoux, Suez ...). Son coût est de 47 316€.

Ce schéma permettra :

- D'améliorer la DECI existante et future.
- Prévoir les actions à mettre en place en tenant compte des évolutions des risques et des développements urbains.
- De disposer d'un document d'analyse et de planification de la DECI au regard des risques présents et à venir.

Contrôle obligatoire des hydrants

En année paire, ce sont les communes de Pernes-les-Fontaines et Sorgues qui sont concernées.

- Pernes-les-Fontaines : 210 poteaux incendie - 10 584€
- Sorgues : 330 poteaux incendie - 26 632€

Créations et remplacements de poteaux incendie (PI)

Monteux

Création = 2 PI (pris en charge privé / SPL)

Remplacement = 3 PI pour un montant de 8 675€ TTC

Pernes-les-Fontaines

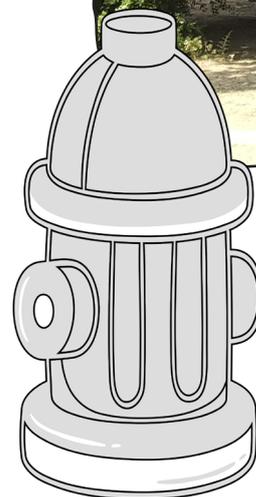
Création = 6 PI (pris en charge privé)

Remplacement = 5 PI pour un montant de 13 279€ TTC

Sorgues

Création = 2 PI (1 CASC pour un montant de 5 309€ TTC et 1 privé)

Remplacement = 3 PI pour un montant de 9 519€ TTC



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GéMAPI



La Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat a récupéré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au 1er janvier 2018.

Les cours d'eau du territoire sont structurés en bassins versants gérés par les Syndicats de Rivières :

- Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues - SMBS
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provence - SMOP
- L'Établissement Public Sud-Ouest Mont Ventoux - Epage SOMV
- Le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Nesque - SIAN

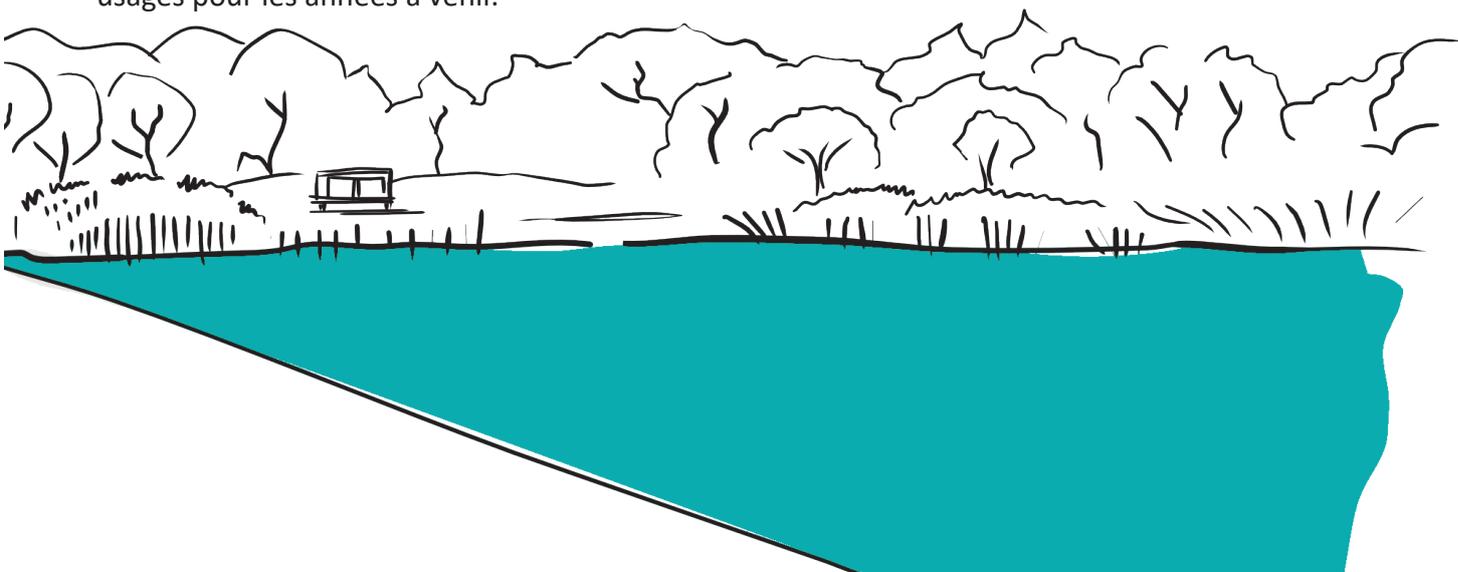
Le SMOP a réalisé la deuxième et dernière tranche de travaux d'urgence sur la digue du Quai à Bédarrides, lancer les études nécessaires à la déclaration des systèmes d'endiguement. Les premières restitutions de l'étude hydromorphologique sur le lit de l'Ouvèze Provençale ont été présentées. L'étude de l'aménagement du bassin de la Seille à Bédarrides a pu également être lancée.

Le SMBS a déposé le dossier relatif au 3ème Contrat de Rivière et a lancé l'étude d'actualisation du plan pluriannuel de gestion du lit et des berges des Sorgues et affluents.



La Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat, dans son rôle de prévention des inondations dans l'aménagement du territoire a obtenu de la Préfecture du Vaucluse l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet hydraulique Daulands -Poinsard, la réalisation est actuellement à l'étude.

La GéMAPI est également associée aux échanges nationaux relatifs aux Risques Majeurs et, depuis 2022, année de grande sécheresse, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'eau et l'ensemble des EPCI voisins et les services de l'Etat, aux concertations liées à la préservation des ressources en eau et aux usages pour les années à venir.



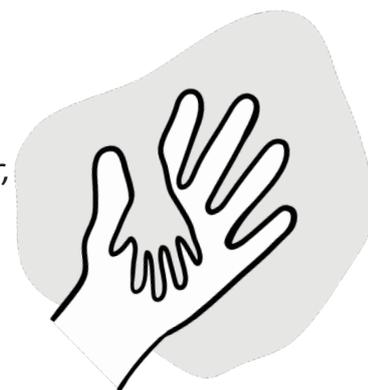


Défi social

Parmi les 3 défis que l'intercommunalité s'est engagée à relever pour l'avenir, il y a le défi social : pour ne laisser personne au bord du chemin. Car être une agglomération dynamique sur le plan économique, culturel, touristique, implique aussi que soient mises en place des politiques d'accompagnement, d'aide et d'action sociale adaptées aux besoins des personnes et à la qualité de vie à laquelle elles aspirent. C'est un élément indispensable de l'attractivité du territoire.

Cela passe par plusieurs champs d'action et dispositifs :

- l'accès au droit
- la coordination d'une politique jeunesse avec la Convention Territoriale globale
- l'accompagnement des citoyens de quartiers « prioritaires » avec la politique de la ville
- la prévention de la délinquance et la sécurité.



“ **Derrière ces dispositifs, il y a des hommes et des femmes, les habitants de nos communes. Des habitants à qui nous devons égalité des chances pour la réussite scolaire, l'emploi... et égalité d'accès aux services, aux informations et au Droit.**

Christian GROS, Président des Sorgues du Comtat

CDAD - Accès au droit

L'accès au droit est un enjeu important, d'autant plus en territoire rural, pour rapprocher la justice du citoyen. Le 19 septembre, la Communauté d'agglomération a délibéré en faveur d'une convention partenariale avec le CDAD de Vaucluse. Cette convention prévoit le déploiement d'actions sur l'ensemble du territoire des 5 communes membres.

L'objectif est de simplifier et de faciliter l'accès au droit par la mise en place :

- d'un service d'accueil gratuit et confidentiel
- d'une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation
- des informations dans différents domaines du droit
- d'un accès à des consultations juridiques gratuites
- d'un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits (tels que la conciliation et la médiation)
- des actions de sensibilisation thématiques notamment en direction des jeunes.

Cela couvre l'ensemble des domaines du droit : droit de la famille, droit des étrangers, droit du logement, droit de la consommation, droit des successions...

La force de ce nouveau partenariat est qu'il permettra de fédérer des compétences multiples et complémentaires dans l'intérêt des citoyens justiciables.



Il permettra de définir les objectifs, les modalités d'organisation et le financement du programme d'action.

Dans le cadre de cette convention, des actions spécifiques notamment en direction des jeunes ont été organisées : visite du Tribunal Judiciaire d'Avignon, intervention sur le harcèlement scolaire en direction des collégiens et des professionnels, intervention sur les conséquences d'un casier judiciaire non vierge, la mise en place d'un procès fictif avec une classe du lycée de Sorgues.



Les CDAD mettent en œuvre des actions diversifiées de sensibilisation et d'information juridique à destination du grand public mais aussi des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de fragilité ou d'exclusion sociale. Leur activité couvre l'ensemble des domaines du droit : droit de la famille, droit des étrangers, droit du logement, droit de la consommation, droit des successions...

Ghani Bouguerra - Président du CDAD

Politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants dans laquelle les communes de Monteux et de Sorgues sont inscrites.

Elle est conduite par l'État, les Collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Initialement signé pour une durée de six ans (2015-2020), le contrat de ville a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023, par avenant.

Les enjeux de Politique de la Ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit d'une politique publique spécifique ayant comme objectif de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans les secteurs en difficulté.

Afin de répondre aux difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

L'objectif étant de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers prioritaires qui concentrent une majorité d'habitants ayant un revenu inférieur à 10 800 euros/an et le reste de l'agglomération.



La politique de la Ville est portée par Les Sorgues du Comtat et les services de l'Etat. Elle concerne deux communes du territoire, Monteux et Sorgues.

4 quartiers prioritaires de la ville et 5950 habitants sont concernés par la géographie prioritaire soit environ 11,67% de la population de l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat à travers sa Direction Proximité et Cohésion des Territoires accompagne les initiatives où les habitants prennent part aux réflexions sur les thèmes de l'emploi et du développement économique, de l'habitat du cadre de vie, de la santé, de la réussite éducative et des valeurs de la république. Ces actions contribuent à favoriser le lien social et « le mieux vivre ensemble ».

La mise en œuvre des contrats de ville

- Un contrat unique et global articulant dimension sociale, urbaine, économique et trois thématiques transverses, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.
- Un portage intercommunal des contrats adossés au projet de territoire afin de favoriser l'inscription des quartiers dans les dynamiques intercommunales en lien avec la commune.
- Une participation élargie des acteurs institutionnels (Pôle Emploi, Mission locale, Caisse des Dépôts et Consignations, Chambres Consulaires, Bailleurs sociaux, CAF, MSA...) dans une démarche partenariale, transversale et intégrée tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et d'emploi.
- Des contrats calés sur la durée du mandat municipal et mieux articulés avec les outils contractuels de planification existants.
- Un principe de « Co-construction » avec les habitants et les acteurs des territoires entérinés par la loi au travers notamment du Conseil Citoyen.
- Une mobilisation prioritaire du droit commun.



Les 4 piliers du contrat de ville 2015-2023

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- L'emploi et le développement économique
- La citoyenneté et les valeurs de la République



Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CISPD

Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020- 2024

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, un plan d'actions a été élaboré en tenant compte des problématiques du territoire.

Des groupes de travail sont organisés en lien avec les différents axes afin de mettre en œuvre le plan d'actions. Des rencontres ont eu lieu avec l'ensemble des forces de police pour permettre un vrai partenariat pluridisciplinaire entre tous les acteurs de la sécurité. Ces rencontres permettent notamment d'évoquer les problématiques rencontrées.

40 mesures pour dynamiser la politique de prévention de la délinquance

AXE 1 : les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

AXE 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

AXE 3 : la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

AXE 4 : le territoire, vers une gouvernance rénovée et efficace

Coordination entre les forces de polices

Volonté de dynamiser les actions de prévention et d'optimiser la coordination des forces de police et de gendarmerie:

- Rencontres 4 fois par an des polices municipales pour faire un point de situation afin de proposer des actions à mettre en place vers les différents publics
- Rencontre avec Police Nationale et Gendarmerie 3 fois par an (réunion technique) : Réactualiser les fiches actions en Co partenariat - Prévoir une trame unique pour le bilan de fin d'année - Créer une base de données

Accès au droit pour tous

Dans le cadre de la convention Territoriale Globale, la signature de la convention entre le CDAD et la CASC a permis de mettre en place des actions spécifiques notamment en direction des jeunes : visite du Tribunal Judiciaire d'Avignon, intervention sur le harcèlement scolaire en direction des collégiens et des professionnels, intervention sur les conséquences d'un casier judiciaire non vierge, la mise en place d'un procès fictif avec une classe du lycée de Sorgues.



Convention Territoriale Globale - CTG

Être une agglomération dynamique sur le plan économique, culturel, touristique, implique aussi que soient mises en place des politiques d'accompagnement, d'aide et d'action sociale adaptées aux besoins des personnes et à la qualité de vie à laquelle elles aspirent. C'est un élément indispensable de l'attractivité du territoire.

Aujourd'hui, qui, pour envisager sa vie sur un territoire, ne prend pas en compte :

- Les offres d'accueil de la petite enfance ?
- L'accueil péri et extrascolaire pour pouvoir conjuguer vie familiale, sociale et professionnelle ?
- La possibilité de bien se loger ?
- L'accompagnement des adolescents ?
- Ou encore le bien vivre ensemble et la solidarité lors des moments difficiles ?



“ **Une agglomération dynamique, attractive sur le plan économique, culturel et touristique, implique que soient mises en place des politiques d'accompagnement d'aide et d'action sociale adaptées aux besoins des personnes et à la qualité de vie à laquelle elles aspirent.**

Bernard RIGEADE, Vice-Président délégué à la gestion de la cohésion et politique de la ville

Le 1er décembre 2022 une convention était ainsi signée entre la Caisse d'Allocations

Familiales (CAF) de Vaucluse, la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat et les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

Pour améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services aux familles, ce contrat regroupe tous les domaines d'intervention de la CAF.

Avec un objectif : mettre en réseau les acteurs du territoire pour mieux répondre en proximité aux besoins des habitants.

Plus globalement, la CTG a pour objectif de bâtir un projet à partir d'un diagnostic partagé sur le territoire et de coordonner l'action des différents acteurs pour le mener à bien.

Elle est aussi une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

La CTG représente également le vecteur pour décliner à l'échelle du territoire de l'Agglomération les politiques publiques portées par la branche famille. Elle s'articule ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services, etc.).

Il s'agit également de mettre les acteurs en mouvement, en coordonnant avec l'ensemble des communes membres de la CASC, la CAF de Vaucluse et l'Agglomération des projets concertés qui font sens sur notre territoire.

Elle concerne plusieurs champs d'intervention en lien avec les moyens mobilisables par la CAF : petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, solidarité, handicap, etc.

L'enjeu est de sortir des démarches et dispositifs propres à chaque thématique en privilégiant une approche transversale partant des besoins du territoire et une convention multipartite commune. Les communes gardent la compétence et assurent la mise en œuvre des actions inscrites au contrat.



Les Communes des Sorgues du Comtat vont disposer à travers la Convention Territoriale Globale d'un outil pertinent et indispensable qui sert, au-delà de leur périmètre, la politique globale.

